

Réussir votre débarras de logement sans stress

Préparation administrative et logistique

- Obtenir un devis écrit détaillé incluant le volume total à débarrasser en m3 et les conditions de valorisation des objets revendables.
- Vérifier que le prestataire possède une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les éventuels dégâts.
- Demander une autorisation de stationnement auprès de la mairie au moins 15 jours avant l'intervention si le camion doit stationner sur la voie publique.
- S'assurer de la coupure ou du maintien des fluides (eau, électricité, gaz) selon les besoins logistiques convenus.

Tri et sécurisation des biens

- Identifier les objets par des pastilles de couleur ou des étiquettes explicites (conserver, donner, jeter, vendre) pour éviter toute erreur.
- Mettre en sécurité les documents officiels (papiers d'identité, actes notariés, livrets de famille, contrats) dans un coffre ou chez soi.
- Contrôler la présence de matières dangereuses (peintures, solvants, produits phytosanitaires) nécessitant une gestion spécifique.
- Vider impérativement le contenu des meubles (tiroirs, armoires, réfrigérateur) avant l'arrivée des professionnels.

Préparation du logement et accès

- Libérer les accès (couloirs, portes d'entrée) en retirant les tapis, les petits meubles encombrants ou les objets fragiles.
- Informer les intervenants sur les objets particulièrement lourds ou fragiles (piano, coffre-fort, œuvres d'art) pour prévoir le matériel de levage adapté.
- Prévoir une visite préalable avec le professionnel pour valider les conditions d'accès et le volume à traiter.